



Négociation mobilité des salariés domicile-travail

Toulouse
le 23 avril 2024

Lors de cette dernière réunion, la Direction a présenté ses ultimes propositions et partagé le projet d'accord. Même si la totalité des revendications **CFE-CGC** n'ont pas abouti, notamment celle portant sur le montant du Forfait Mobilité Durable, cet accord reste positif et définit des dispositions nouvelles qui devraient encourager les salariés à adopter des modes de déplacements plus durables.



Airbus

Thème	Dispositions finales de l'accord	
Transport en commun	Utilisation régulière : <ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge à 80% du cumul des abonnements de transports en commun (train/métro/bus). Mise en application au 01/07/2024. • Dispositif non cumulable avec le FMD et service location vélo. 	Utilisation occasionnelle : <ul style="list-style-type: none"> • Remboursement des tickets pris à l'unité pour un même trajet domicile - travail (train, tram, bus, location vélo et métro pour permettre la multimodalité) jusqu'au plafond FMD de 300€ par an (<i>même en cas d'année incomplète</i>). • Dispositif non cumulable avec le remboursement d'abonnements de transport en commun le même mois ou service location vélo le même mois. • Mise en application au 01/01/2025.
Covoiturage et/ou Vélo - Forfait Mobilité Durable (FMD)	<ul style="list-style-type: none"> • Un FMD de 300€ (<i>même en cas d'année incomplète</i>), • Les seuils déclenchant le FMD (Covoiturage et vélo) évoluent ainsi : <ul style="list-style-type: none"> ◦ 340 trajets (ou 170 A/R) ⇒ 300 euros ◦ 260 trajets (ou 130 A/R) ⇒ 200 euros ◦ 160 trajets (ou 80 A/R) ⇒ 100 euros ◦ 100 trajets (ou 50 A/R) ⇒ 50 euros • Un maximum de 2 trajets par jour pourra être comptabilisé. <p><i>Nota : Chaque mode de transport (covoiturage ou vélo) est indépendant dans son mode de calcul.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les couples covoiturant dans le même véhicule sur 1 trajet domicile - travail, dispositif non applicable pour le passager. • Dispositif non cumulable avec le remboursement des abonnements transport en commun et service location Vélo. • Mise en oeuvre de la mesure au 01/01/2025. 	
Service Location Vélo	<ul style="list-style-type: none"> • Service de location de longue durée (LLD) vélo co-financé à 70% par Airbus, pour un choix de vélo d'une valeur jusqu'à 2 500 €. • Possibilité pour les salariés de choisir un vélo d'une valeur supérieure à 2500€, les modalités de paiement du surcoût seront définies ultérieurement après sélection du prestataire. • Un engagement du salarié à réaliser 160 trajets (soit 80 A/R) par an avec le vélo issu du LLD avec proratisation pour les salariés à temps partiel. Des exceptions seront prises en compte avec justification (ex: maladie de longue durée, grossesse, ...). La résiliation de la LLD sera enclenchée par Airbus en cas de non respect du seuil et les frais de résiliation seront à la charge du salarié. • Dispositif éligible aux salariés en CDI (Période d'essai terminée). • Durée de la LLD de 36 mois. • Mise en oeuvre de la mesure au 01/01/2025. 	
Aménagements & Infrastructures sites	<p>Le suivi local des aménagements et infrastructures reste à la main des établissements.</p> <p>Une présentation d'un plan des aménagements liés à la mobilité sera réalisée annuellement au cours d'une réunion du CSSCT puis relayée en CSE. Le bilan des principales actions sera partagé en commission RSE du CGA-F.</p> <p>Un module de formation à la sécurité routière sera mis à la disposition de tous les salariés.</p>	

L'accord est mis à signature jusqu'au 30/04/2024. Les instances **CFE-CGC** du groupe se concerteront dans les prochains jours quant à la signature de cet accord.

Un point d'étape sera réalisé au cours du 2e trimestre 2026 et permettra de tirer les premières conclusions quant à l'attractivité générée par ces nouvelles dispositions. La **CFE-CGC** ne manquera pas alors de revendiquer les améliorations qui le nécessiteraient.

Enfin, la **CFE-CGC** s'assurera de la bonne tenue des engagements pris en terme d'amélioration des infrastructures et aménagements des sites en adéquation avec les nouvelles habitudes de déplacement des salariés.



Airbus

Il y a tant de choses **qui nous réunissent**